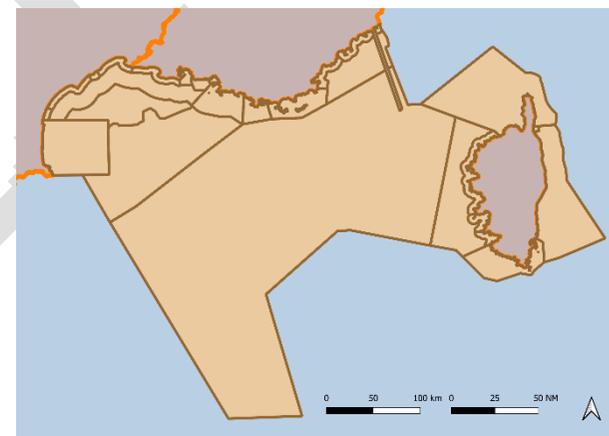


## 1. Présentation de la zone

### Vocation :

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités. Réduire l'impact des activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.

**La zone couvre environ 16 km<sup>2</sup>.**  
**La zone n'est couverte par aucune aire marine protégée.**  
**En 2024, la zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.**



### a. Description de la zone

La zone correspond à la rade de Toulon, plus grande rade d'Europe en surface de plan d'eau. Elle abrite des espaces portuaires militaires (première base navale française et d'importance européenne, 12 % de la population de Toulon) et civils (1er en lien avec la Corse, 3e de France pour les croisiéristes) de grande importance.

## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Provence - Côte d'Azur (35)

Masses d'eau associées :

- FRDC07g - Cap Cepet - Cap de Carqueiranne

## c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Aucune dans la zone

## d. Politique des sites littoraux

Sites classés :

Aucun dans la zone

Sites inscrits :

- Plan d'eau de la darse vieille et abords

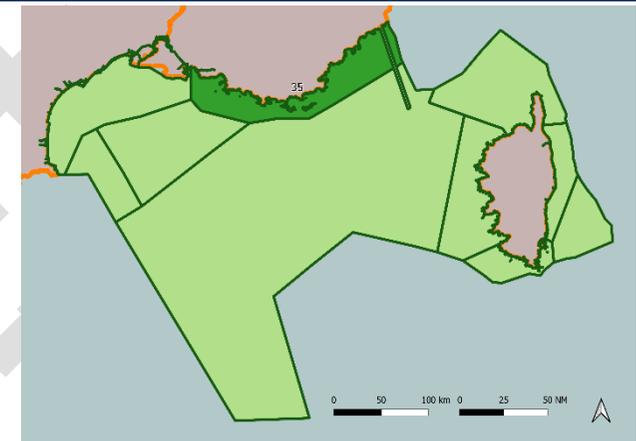
Opérations Grands Sites :

Aucune dans la zone

## e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-méditerranée](#)
- [SCOT Provence Méditerranée \(avec chapitre individualisé valant SMVM\) \(révision en cours\)](#)
- Schéma de structure des exploitations de cultures marines du département du Var



D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- SDS Var
- [PER La Seyne-sur-Mer](#)
- [PPRNT Saint-Mandrier-sur-Mer](#)
- [PER Toulon](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

**Autres dispositifs :**

- PLUi Toulon Provence Méditerranée (élaboration en cours)
- Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or
- Schéma territorial de restauration écologique (STERE) du contrat de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or
- Stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le Var
- [PLU La Seyne-sur-Mer](#)
- [PLU Saint-Mandrier-sur-Mer](#)
- [PLU Toulon](#)

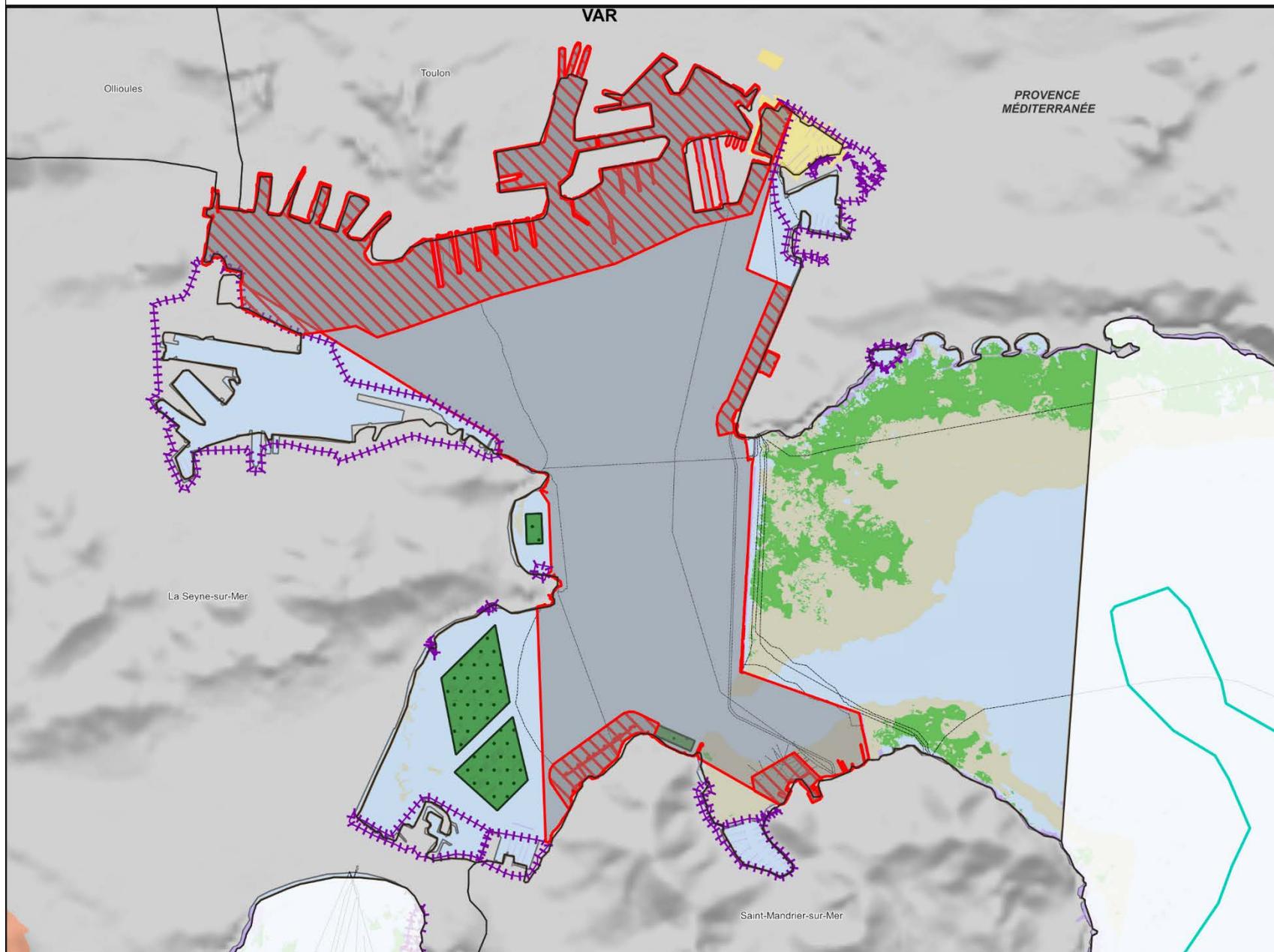
**f. Autres**

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

**Règlementation des pêches :****Autres dispositifs :**

# Carte de l'existant de la rade de Toulon



## Limites administratives

-  SCoT avec un chapitre individualisé valant SMVM
-  Communes littorales
-  Limites administratives portuaires
-  Limite portuaire des ports militaires
-  Zone militaire interdite à la navigation civile

## Bathymétrie

-  Isobathe 50 m

## Habitats naturels et artificiels

-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche

## Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

## Politique des Sites

-  Sites inscrits

## Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines

## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification
<b>Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Structures hydrographiques particulières	Fort
<b>Habitats benthiques et structures géomorphologiques</b>	Structures géomorphologiques particulières	Fort
	Habitats biogéniques	Majeur
	Habitats profonds	Majeur
	Habitats rocheux	Majeur
	Habitats sédimentaires	Majeur
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Anchois, mérus	Fort

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Populations localement importantes d'élasmobranchie	Squale bouclé : historiquement important au niveau de Nice	<b>Fort</b>
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophaée et railleur, mouette mélanocéphale, puffin Scopoli et Yelkouan Sterne hansel et naine, océanite tempête Grand cormoran, sterne pierregarin Cormoran huppé	<b>Majeur</b>
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	<b>Majeur</b>
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Patelle géante, Grande cigale & Datte de mer	<b>nd</b>
<b>Enjeux transversaux</b>	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Zone de ponte en zone côtière	<b>nd</b>

S

## b. Enjeux socio-économiques

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Activités de <i>whale watching</i></b>		Inexistant
<b>Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)</b>	Présence du port militaire de Toulon. Comme sur toute la façade, des opérations de déminage ont pu être entreprises.	Majeur
<b>Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets</b>	Présence de Yachts clubs.	Faible

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Activités nautiques motorisées - Ancre/mouillages forains</b>	Une opération de préservation de la petite rade de Toulon est actuellement menée par la DDTM 83, elle possède un volet relatif à la lutte contre le mouillage illégal.	Moyen
<b>Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)</b>		Faible
<b>Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)</b>		Moyen
<b>Agriculture</b>		Inexistant
<b>Aquaculture</b>	Plusieurs sites d'élevage piscicole et conchylicole au sein de la Rade.	Moyen
<b>Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)</b>	En mer : Très forte artificialisation de la zone du fait de la présence du port de Toulon sur la zone (+ de 68 % de trait de côte artificialisé sur la commune de Toulon)	Fort
<b>Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)</b>	Une vingtaine d'interconnexions sont présentes sur l'ensemble de la zone.	Moyen
<b>Construction navale</b>	Présence de chantiers navals représentant environ 500 établissements employant environ 4000 personnes.	Fort
<b>Dessalement</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - éolien</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - Thalassohermie</b>	Plusieurs unités de production de chaleur par thalassohermie sont en projet.	Faible
<b>Pêche à pied</b>		Inexistant
<b>Pêche de loisir</b>		Faible
<b>Pêche professionnelle dormants</b>		Faible
<b>Pêche professionnelle trainants</b>		Faible
<b>Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)</b>		Inexistant
<b>Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)</b>	La zone accueille un port militaire, un port de commerce et plusieurs ports de plaisance.	Majeur
<b>Rechargement de plages</b>	Travaux réguliers d'entretien des plages par apport de sable à La Seyne-sur-Mer et Toulon.	Moyen
<b>Récifs artificiels</b>		Inexistant

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales</b>	Les réseaux d'assainissement de Toulon et de La-Seyne-sur-Mer sont à surveiller. La qualité de certaines eaux de baignade se détériore.	Majeur
<b>Tourisme côtier</b>	Le département du Var a une densité touristique moyenne de 182 lits par km <sup>2</sup> , ce qui le place en deuxième position des départements littoraux de France. Même si l'accueil des touristes se fait toute l'année, une activité intense des secteurs de la croisière et des ferries est observée en période estivale.	Majeur
<b>Survol aérien</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Navettes maritimes</b>	Réseau de navettes maritimes développé et connecté dans la rade de Toulon.	Moyen
<b>Transport de passagers / Promenade en mer</b>	Plusieurs prestataires proposent des services de promenade en mer en période estivale.	Moyen
<b>Transport maritime commerce</b>	Présence d'un port de commerce dans la zone (3 terminaux, 50.000m <sup>2</sup> de stockage).	Fort
<b>Transport maritime passagers croisières</b>	Toulon-La-Seyne - Croisières : 208 961 en 2023	Fort
<b>Risques littoraux</b>	433 logements pourraient être menacés d'ici 2050 par la montée des eaux dans le Var, le département le plus concerné en métropole (Cerema, 2024) TRI de Toulon-Hyères Couverture de la zone par un porter à connaissance submersion marine	Fort

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Moyen</i>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
<b>Monuments historiques et périmètres de protection associés</b>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Atlas des paysages</b>	L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.  Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.	83 : Le littoral occidentale	Sensibilité particulière des premiers plans et panoramas	Moyen
			Gestion de l'aménagement et de la fréquentation	Majeur
			Maintien, gestion des sites naturels, littoraux et urbain	Fort
			Gestion des points de vue et des panoramas	Moyen
<b>Observatoires photographiques des paysages</b>	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis La Mer		
<b>Plan de paysage</b>	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
<b>UNESCO</b>	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		

Patrimoine sous-marin				
-----------------------	--	--	--	--

Risques littoraux	
Risques	Description
Evolution du trait de côte	Sur cette unité, l'indicateur national d'érosion côtière (Cerema, MTES, 2015) indique une évolution non perceptible sur les zones rocheuses et quelques évolutions sur les zones meubles de l'unité.
Submersion marine	A priori, ce secteur ne présente pas de risque majeur dans le domaine.
Tsunami	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 % ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

### 3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Identifier et surveiller les espèces non indigènes	Renforcer la politique de protection des herbiers de posidonie	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins
		Maintenir et restaurer la continuité écologique Mer-Terre			
	Recommandations	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
		Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrolittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents
	Recommandations	Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact

Risques	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économiques	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes	Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs
		Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court	Soutenir le développement d'une aquaculture durable
		Elaborer et mettre en œuvre le volet mer et littoral des SCoT	Approfondir et pérenniser le volet mer et littoral des SCoT	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune	Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort
		Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales	Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement	Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques

		Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés	Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime	Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages
		Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages	Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages	Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer
		Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers	Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral
		Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes	Favoriser la coopération interportuaire	Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets
	Recommandations	Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Réduire l'usage des engins nautiques motorisés
		Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes			